

« FALA »

Société anonyme au capital de 1.100.000 euros

Siège social à 67000 STRASBOURG
11a, rue du Fossé des treize

SIRET 778 847 152 00056
R.C. STRASBOURG B 778 847 152

Contacts : 03.88.15.14.20
fala-info@caavocat.com



RAPPORT FINANCIER ANNUEL – EXERCICE 2010

Sommaire :

- Comptes annuels
- Attestation du rapport financier annuel
- Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire du 27 mai 2011
- Rapport de la Présidente du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Rapport du Commissaire aux comptes sur le rapport de la Présidente du Conseil d'administration

FALA SA

11 A RUE DU FOSSE DES TREIZE

67000 STRASBOURG

COMPTES ANNUELS

HANS et ASSOCIES Strasbourg
2 Square du Château

67300 SCHILTIGHEIM
03 90 22 29 50

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2010 12			Exercice N-1 31/12/2009 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (1)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations	3 768 503.75		3 768 503.75	3 768 503.75			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	4 240 020.92		4 240 020.92	4 240 020.92			
Prêts	10 349 135.35		10 349 135.35	8 470 446.32	1 878 689.03	22.18	
Autres immobilisations financières							
TOTAL II	18 357 660.02		18 357 660.02	16 478 970.99	1 878 689.03	11.40	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CRÉANCES (3)						
	Clients et Comptes rattachés						
	Autres créances	5 741.00		5 741.00	123 725.00	117 984.00	95.36
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	28 703.55		28 703.55	28 703.55			
Disponibilités	2 114 797.06		2 114 797.06	2 209 910.10	95 113.04	4.30	
Charges constatées d'avance (3)	3 034.56		3 034.56	2 890.06	144.50	5.00	
TOTAL III	2 152 276.17		2 152 276.17	2 365 228.71	212 952.54	9.00	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V) Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	20 509 936.19		20 509 936.19	18 844 199.70	1 665 736.49	8.84	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an 10 349 135.35

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2010 12	31/12/2009 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 100 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 100 000.00	1 100 000.00		
	RESERVES				
	Réserve légale	110 000.84	110 000.84		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	550 530.98	550 530.98		
	Report à nouveau	11 171 896.12	12 587 460.61	1 415 564.49	11,25
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	5 433 991.01	2 384 435.51	3 049 555.50	127,89
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	TOTAL I	18 366 418.95	16 732 427.94	1 633 991.01	9,77
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	TOTAL II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	TOTAL III				
DETTES (I)	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
DETTES D'EXPLOITATION					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 041.83	23 534.00	18 507.83	78,64	
Dettes fiscales et sociales	6 215.00		6 215.00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	2 095 260.41	2 088 237.76	7 022.65	0,34	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	TOTAL IV	2 143 517.24	2 111 771.76	31 745.48	1,50
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	20 509 936.19	18 844 199.70	1 665 736.49	8,84

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

2 143 517,24 2 111 771,76

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2010 12			Exercice N-1 31/12/2009 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens						
Production vendue de Services						
CHIFFRE D'AFFAIRES NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			0.25		0.25	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			0.25		0.25	
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			241 518.22	145 596.54	95 921.68	65.88
Impôts, taxes et versements assimilés				3 750.00	3 750.00	100.00
Salaires et traitements						
Charges sociales			9 365.00		9 365.00	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			93 670.00	80 725.02	12 944.98	16.04
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			344 553.22	230 071.56	114 481.66	49.76
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			344 552.97	230 071.56	114 481.41	49.76
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
	31/12/2010	12 31/12/2009	12 Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3)	5 735 801.95	2 500 245.30	3 235 556.65	129.41
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	78 689.03	155 948.77	77 259.74	49.54
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	5 814 490.98	2 656 194.07	3 158 296.91	118.90
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI				
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	5 814 490.98	2 656 194.07	3 158 296.91	118.90
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	5 469 938.01	2 426 122.51	3 043 815.50	125.46
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
TOTAL VII				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL VIII				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	35 947.00	41 687.00	5 740.00	13.77
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	5 814 491.23	2 656 194.07	3 158 297.16	118.90
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	380 500.22	271 758.56	108 741.66	40.01
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	5 433 991.01	2 384 435.51	3 049 555.50	127.89

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

5 814 491.00 2 656 194.00

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et principes comptables français ont été appliqués, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

TITRES DE PARTICIPATION

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction de la situation nette des sociétés concernées. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Ce poste comprend des certificats de dépôt négociables, valorisés au nominal augmenté des intérêts courus à la date de clôture. Cette valorisation est proche de la valeur de marché.

Il comprend également des parts d'OPCVM. Leur valeur brute est constituée du coût d'acquisition.

Lorsque la valeur liquidative des parts d'OPCVM est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt ne revêtent pas un caractère significatif.

Immobilisations
(en milliers d'euros)

	Valeur brute au 01/01/10	Augmenta- tions	Diminutions	Valeur brute au 31/12/10
Immobilisations financières :				
Participations	3.769	-	-	3.769
Autres titres immobilisés	4.240	-	-	4.240
Prêts	8.470	5.679	3.800	10.349
	16.479	5.679	3.800	18.358

Provisions
(en milliers d'euros)

	Montant au 01/01/10	Augmenta- tions	Diminutions	Montant au 31/12/10
ETAT NEANT				

Etat des échéances des créances et des dettes
(en milliers d'euros)

	Montant brut	Echéance	
		A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances :			
Créances de l'actif immobilisé :			
Prêts	10.349	10.349	
Créances de l'actif circulant :			
Autres créances	6	6	
Charges constatées d'avance	3	3	
	10.358	10.358	
Dettes :			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42	42	
Dettes fiscales et sociales			
Autres dettes fiscales et sociales	6	6	
Autres dettes *	2.095	2.095	
	2.144	2.144	

* dont dividendes à payer

2.000

Détail des produits à recevoir
(en milliers d'euros)

	31/12/10	31/12/09
Prêts		
Intérêts courus à recevoir	0	0
Autres créances		
Dividendes à encaisser	0	0
Valeurs mobilières de placement		
Certificats de dépôts	0	0
TOTAL	0	0

Détail des charges à payer
(en milliers d'euros)

	31/12/10	31/12/09
Fournisseurs et comptes rattachés :		
Fournisseurs fact. non parvenues	39	19
Total	39	19
Dettes fiscales et sociales		
Org. Sociaux - Charges à payer	6	0
Total	6	0
Autres dettes		
Divers charges à payer	95	88
Total	95	88
Total général	140	107

Honoraires du Commissaires aux Comptes pris en charge au titre de l'exercice 2010

En 2010 (en K€)	Commissariat aux Comptes	Autres missions	Total
Mazars	15	0	15
TOTAL	15	0	15

Détail des charges constatées d'avances
(en milliers d'euros)

	31/12/10	31/12/09
Charges constatées d'avances		
- d'exploitation	3	3
- financières	0	0
- exceptionnelles	0	0
Total général	3	3

Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au 01/01/10	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	Au 31/12/10
Actions ordinaires	55	20 000	-	-	20 000

Inventaire des valeurs mobilières

Catégories de valeurs mobilières	Nature	Evaluation au 31/12/10	
		Quantité	Valeur au bilan (en milliers d'euros)
OPCVM	CIC Sécu C	5,796	29
CDN	Cial CDN	0	0
<i>Valeurs mobilières de placement</i>			<i>29</i>
Parts	SIL Fala	5 386	1 015
Actions	Bio Springer	3 849	1 337
Actions	CGL Paniberica	388 349	1 416
<i>Titres de participation</i>			<i>3 769</i>
Actions	Cofisaf	94 179	4 240
<i>Autres titres immobilisés</i>			<i>4 240</i>

La valeur de marché des OPCVM au 31/12/2010 s'élève à 38 K€.

Eléments concernant les entreprises liées et les participations
(en milliers d'euros)

Postes	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	3.769	
Autres titres immobilisés	4.240	
Créances rattachées à des participations		
Prêts	10.349	
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit, appelé, non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits de participation	5.736	
Autres produits financiers	79	
Charges financières		

Rémunération des dirigeants
(en milliers d'euros)

	Montant
Rémunérations allouées aux membres :	
- des organes d'administration	93
- des organes de direction	
- des organes de surveillance	

Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale	Forme	Au capital de	Ayant son siège à
STE LESAFFRE ET CIE	SA	734 K€	41 Rue Etienne Marcel 75001 PARIS RCS B 316 055 672

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices
(en milliers d'euros)

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat courant	5.470	36	5.434
Résultat exceptionnel	0	0	0
Total	5.470	36	5.434

Tableau des engagements
(en milliers d'euros)

Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
Engagements donnés						
Engagements en matière de pension						
Engagements reçus						
Engagements réciproques						

TABLEAU NEANT

Tableau de variation des capitaux propres
(en milliers d'euros)

	Capital	Réserves	Résultat	Acompte sur dividendes	Totaux capitaux propres
Situation à la clôture 2008	1.100	13.526	5.522	-2.000	18.148
Résultat 2009			2.384	-2.000	384
Distribution effectuée par la société		-3.800		2.000	-1.800
Affectation du résultat 2008		5.522	-5.522		
Situation à la clôture 2009	1.100	15.248	2.384	-2.000	16.732
Résultat au 31 décembre 2010			5.434	-2.000	3.434
Distribution effectuée par la société		-3.800		2.000	-1.800
Affectation du résultat 2009		2.384	-2.384		
Situation au 31 décembre 2010	1.100	13.832	5.434	-2.000	18.366

Tableau des flux de trésorerie
(en milliers d'euros)

	31/12/10	31/12/09
+Résultat net	5.434	2 384
- Variation du BFR lié à l'activité	-(-150)	-194
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	5 584	2 190
- Acquisitions d'immobilisations financières	-5.679	-2 356
+Réductions des immobilisations financières	3.800	5 850
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-1.879	3 494
- Dividende	-3 800	-3 800
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-3 800	-3 800
Variation de la trésorerie (A+B+C)	-95	1884
Trésorerie à l'ouverture (D)	2 238	354
Trésorerie à la clôture (A+B+C+D)	2 144	2 238

Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices
(art. 133, 135 et 148 du décret du 23 mars 1967)

Nature des indications	2006 (euros)	2007 (euros)	2008 (euros)	2009 (euros)	2010 (euros)
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	1.100.000	1.100.000	1.100.000	1.100.000	1.100.000
b) Nombre d'actions émises.....	20.000	20.000	20.000	20.000	20.000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions.....	-	-	-	-	-
II. Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	5.424.760	2.732.169	5.918.781	2.656.194	5.814.491
b) Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	5.217.059	2.511.845	5.687.753	2.426.123	5.469.938
c) Impôts sur les bénéfices.....	114.181	123.893	165.412	41.687	35.947
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	5.102.878	2.387.952	5.522.341	2.384.436	5.433.991
e) Montant des bénéfices distribués	3.600.000	3.600.000	3.800.000	3.800.000	3.800.000
III. Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions.....	255	119	276	119	272
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions..	255	119	276	119	272
c) Dividende versé à chaque action.....	180	180	190	190	190
IV. Personnel					
a) Nombre de salariés	0	0	0	0	0
b) Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	-	-	-	-	-

Filiales et participations
(en milliers d'euros)

Comptes annuels au 31 décembre 2010

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice 2010	Observations
				Brute	Nette						
Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société) :											
Société Industrielle de Levure FALA S.à.r.l. 8, rue de St-Nazaire 67100 Strasbourg	1.725	49.950	49,95	1.015	1.015	-	-	115.841	12.684	3.996	(exercice 2010)
BIO SPRINGER S.A. 103, rue Jean-Jaurès 94701 Maisons Alfort	1.375	87.411	13,99	1.337	1.337	-	-	139.798	5.318	0	(exercice 2010)
CGL PANIBERICA DE LEVADURA S.A. Embajadores n° 175 Madrid	1.988	18.985	19,53	1.416	1.416	-	-	45.860	2.367	1.424	(exercice 2010)

NB : le compte titres de participations figurant au bilan comprend également des participations inférieures à 10 % du capital des sociétés concernées, dont la valeur comptable tant brute que nette s'élève à 4.240 K€. Le montant des dividendes encaissés à ce titre au cours de l'exercice 2010 s'élève à 315 K€.

« FALA »

Société anonyme au capital de 1.100.000 euros

Siège social à 67000 STRASBOURG
11a rue du Fossé des Treize

SIRET 778 847 152 00056
R.C. STRASBOURG B 778 847 152

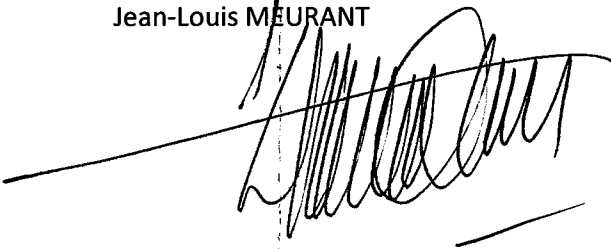


Attestation du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

A Strasbourg, le 15/04/2011.

Le Directeur Général
Jean-Louis MEURANT



« FALA »

Société anonyme au capital de 1.100.000 euros

Siège social à 67000 STRASBOURG
11a rue du Fossé des Treize

SIRET 778 847 152 00056
R.C. STRASBOURG B 778 847 152



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 MAI 2011

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre Société durant son 91^e exercice, clos le 31 décembre 2010, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été établis suivant les mêmes méthodes que lors des exercices précédents, dans le respect des dispositions du plan comptable français, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Lors de l'assemblée vous seront également présentés les rapports du commissaire aux comptes.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou tenus à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi afin que vous puissiez en prendre connaissance. Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires les concernant.

SITUATION DE LA SOCIETE ET SON ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Votre Société a poursuivi son activité de gestion de portefeuille. Elle gère ses différentes participations et les risques qui y sont associés.

Après une baisse importante du résultat en 2009, le résultat de l'exercice 2010 revient au niveau de celui de l'exercice 2008.

Ce résultat s'explique par la nette progression des revenus distribués par les sociétés dans lesquelles la société FALA détient des participations.

L'année 2010 est globalement satisfaisante mais la situation des filiales et participations reste contrastée.

SIL FALA a très fortement augmenté les dividendes qu'elle a distribués, même s'ils n'atteignent pas les montants de 2008.

Le rapport de gestion de l'année dernière annonçait une reprise rapide des distributions par CGL mais plus longue pour Bio Springer. En 2010, CGL a effectivement repris la distribution de dividendes alors que, pour la deuxième année consécutive, Bio Springer n'a rien distribué.

En ce qui concerne Cofisaf, les montants qu'elle met en distribution continuent à augmenter et progressent de 24 % contre 14 % en 2009.

La gestion des disponibilités de votre Société reste assurée par la centrale de gestion de la Trésorerie du Groupe Lesaffre. Au 31 décembre 2010, les montants ainsi placés s'élevaient à la somme de 10.349.135 euros.

Nous vous rappelons que les sommes placées portent intérêts au taux de l'EURIBOR 3 mois.

Conformément aux dispositions de l'article L 232-1 II du Code de commerce, nous vous informons que votre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Concernant les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce rapport est établi, il convient de rappeler qu'une offre publique d'achat simplifiée (OPAS) a été initiée par la société Lesaffre & Cie et s'est déroulée, après visa de l'Autorité des marchés financiers, du 4 au 24 février 2011.

Le dépôt du projet d'OPAS est intervenu après la conclusion par Lesaffre & Cie, le 14 janvier 2011, de plusieurs accords avec les principaux actionnaires familiaux de FALA, autres que la famille Lesaffre. Les membres des familles Berthon, Canetti, Mikol et Becker ont ainsi cédé respectivement 601, 601, 887 et 1.286 actions FALA, c'est à dire au total 3.375 actions FALA représentant autant de droits de vote, soit 16,88 % du capital et 10,52% des droits de vote de FALA, au prix unitaire de 5.390 €, identique à celui de l'Offre.

A l'issue de cette cession, Lesaffre & Cie détenait 14.526 actions FALA, soit 72,63 % du capital et 80,03% des droits de vote de FALA et avait franchi le seuil des deux-tiers du capital et des droits de vote de la Société.

Dès le dépôt du projet d'OPAS, la société Lesaffre & Cie avait annoncé que la mise en œuvre de l'OPAS s'inscrirait dans une logique de poursuite et de développement de l'activité de la Société au sein du Groupe. La principale modification envisagée dans le fonctionnement de FALA suite à la mise en œuvre de l'OPAS était son retrait ou sa radiation d'Euronext Paris.

Au cours de l'OPAS, la société Lesaffre & Cie a acquis sur le marché 4.062 actions FALA.

A la clôture de l'offre, la société Lesaffre & Cie détenait 18.588 actions FALA représentant 29.738 droits de vote, soit 92,94% du capital et 94,89% des droits de vote de la Société et avait ainsi franchi le seuil des 90 % du capital et des droits de vote de la Société.

Sont joints en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce ainsi que le tableau des filiales et participations prévu par l'article L 233-15 du Code de commerce.

ACTIVITES DES SOCIETES DANS LESQUELLES FALA S.A. DETIENT DES PARTICIPATIONS

Les résultats de SIL FALA sont en progression en 2010, grâce pour partie aux efforts de restructuration effectués les années précédentes en Allemagne : pour les mêmes raisons, les résultats de FALA GMBH sont quant à eux en forte hausse.

Les difficultés escomptées en 2010 devraient plutôt être décalées sur 2011.

En ce qui concerne les principales filiales de Cofisaf, si l'unité hongroise confirme bien les résultats attendus, par contre en Turquie nos marges ont été affectées par une situation concurrentielle difficile.

Les résultats de CGL sont en baisse sensible en raison de la forte concurrence sur le marché espagnol et des frais de structures complémentaires liés à la mise en place de la nouvelle usine (dont le démarrage est en cours).

L'activité de Bio Springer s'améliore en volume mais au détriment de ses prix de vente : la restructuration commerciale se poursuit mais plus lentement que prévu.

DELAI DE PAIEMENT

En application des articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2010, une facture de l'un des fournisseurs de la société FALA S.A., datée du 20 décembre 2010, restait ouverte pour un montant de 3.472,83 euros avec échéance au 20 janvier 2011. Nous vous rappelons qu'au 31 décembre 2009, une facture fournisseurs datée du 22 décembre 2009 était ouverte pour un montant de 4.784 euros avec échéance au 21 janvier 2010.

Nous vous précisons que ces factures ont été réglées avant leur date d'échéance.

RESULTATS ET PROPOSITION D'AFFECTATION

Les produits des participations figurant au compte de résultat, sous la rubrique « Produits financiers », se totalisent pour l'exercice 2010 à 5.735.802 €. Ce montant se répartit comme suit :

- dividende SIL FALA S.à.r.l.	3.996.412,- €
- dividende BIO SPRINGER S.A.....	néant
- dividende CGL (PANIBERICA)	1.423.890,-€
- dividende COFISAF	315.500,- €

Le bilan et les comptes annuels de votre Société, que nous vous présentons, font ressortir pour l'exercice 2010,

un bénéfice de	<u>5.433.991,01 €</u>
formant, avec le report bénéficiaire	
antérieur de	<u>13.171.896,12 €</u>

un montant disponible de..... 18.605.887,13 €

que nous vous proposons d'affecter et de répartir
comme suit :

- dividende statutaire aux actions..... 66.000,00 €
- sur le solde de 18.539.887,13 €
- dividende supplémentaire aux actions 3.734.000,00 €
- le solde de 14.805.887,13 €
étant reporté à nouveau.

Si vous approuvez cette répartition, nous vous proposons de fixer le dividende à 190 € net par action, avant prélèvements sociaux, payable à partir du 1er juin 2011 par les soins du CIC-EST, après déduction de l'acompte de 100 €, soit 90 € par action.

Ce dividende ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, sur la totalité de son montant, à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158§3.2^e du Code général des impôts, sauf option pour le prélèvement forfaitaire libérateur.

Nous vous rappelons en outre que les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qu'ils soient soumis au prélèvement forfaitaire libérateur ou imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu, sont prélevés à la source.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons ci-après les sommes distribuées au titre des trois exercices précédents :

Exercice 2007 : dividende de 190,00 € par action (éligible à la réfaction de 40 %)

Exercice 2008 : dividende de 190,00 € par action (éligible à la réfaction de 40 %)

Exercice 2009 : dividende de 190,00 € par action (éligible à la réfaction de 40 %)

Aucune dépense ni charge non déductible fiscalement, telles que visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, n'a été engagée au cours de l'exercice, de même qu'aucune réintégration de frais généraux visés à l'article 39-5 dudit code n'a été opérée.

INFORMATION SUR LE CAPITAL SOCIAL

Nous vous informons qu'à la date du présent rapport, la Société Lesaffre & Cie détient plus de 90 % du capital et des droits de vote dans votre Société. Les opérations ayant conduit à ce franchissement de seuil sont rappelées en page 2.

Nous vous informons également qu'au cours de l'année 2010, 203 actions de votre Société ont été échangées et que les cours extrêmes se sont établis à 2.936,- € pour le plus bas et à 3.839,99 € pour le plus haut.

Aux termes de l'article 885 T bis du Code Général des Impôts, « les valeurs mobilières cotées sur un marché sont évaluées selon le dernier cours connu ou selon la moyenne des trente derniers cours qui précèdent la date d'imposition. ».

Nous vous informons que le dernier cours pour l'année 2010 s'établit à 3.749,99 € et que la moyenne des 30 derniers cours précédant la date d'imposition est de 3.314,83 €.

MANDATS SOCIAUX

Les mandats de Madame Anne Becker, administrateur et Présidente du Conseil d'Administration, et de Monsieur Patrick Berthon, administrateur et membre du Comité d'audit, étant arrivés à expiration, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions d'administrateur pour la durée statutaire de six années.

En outre, nous vous rappelons que les mandats de vos Commissaires aux comptes, titulaire et suppléant, arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale. Le Commissaire aux comptes suppléant ne souhaite pas être renouvelé dans son mandat. Nous vous proposons en conséquence de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire et de nommer Monsieur Jérôme de PASTORS Commissaire aux comptes suppléant de FALA, pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux de votre société est annexée au présent rapport.

Pour l'exercice 2011, nous vous proposons de fixer le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'administration à la somme de 150.000 € nette de prélèvement au titre du forfait social.

Nous annexons également à notre rapport un tableau récapitulatif de la rémunération versée par votre société aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2010.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il vous sera donné lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes concernant les conventions visées à l'article 225-38 du Code de commerce, qui sont intervenues ou qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2010.

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, ainsi qu'au Commissaire aux comptes pour l'accomplissement de sa mission qu'il vous relate dans son rapport général.

Si vous approuvez les propositions ci-dessus, nous vous prions de vouloir bien adopter les résolutions qui vous seront soumises.

Fait à Marquette Lez Lille, le 18 mars 2011

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

« FALA »

Société anonyme au capital de 1.100.000 euros

Siège social à 67000 STRASBOURG
11a, rue du Fossé des Treize

SIRET 778 847 152 00056
R.C. STRASBOURG B 778 847 152



RAPPORT DE LA PRESIDENTE

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de Présidente du Conseil d'administration, il m'appartient de vous rendre compte de la composition du Conseil, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place dans la Société.

I. Gouvernement d'entreprise – Composition du Conseil et préparation et organisation de ses travaux

1.1

Lors de l'assemblée générale annuelle du 27 mai 2010 les cooptations de Madame Isabelle Battist-Fosse et de Monsieur Mehdi Ouazzani-Hassani en qualité d'administrateurs ont été ratifiées. Les mandats d'administrateur de Madame Yvette Mikol et de Messieurs Laurent Xardel et Maurice Lesaffre ont été renouvelés.

En conséquence, le Conseil d'administration de FALA se composait de 13 administrateurs à la clôture de l'exercice :

- Madame Isabelle Battist-Fosse
- Madame Anne Becker, Présidente du Conseil d'administration
- Monsieur Guy Becker
- Monsieur Humphrey Becker
- Monsieur Patrick Berthon, membre du Comité d'audit
- Monsieur Mehdi Ouazzani Hassani, membre du Comité d'audit
- Monsieur Denis Lesaffre
- Monsieur Maurice Lesaffre

- Monsieur Jean-Louis Meurant, Directeur général
- Madame Yvette Mikol
- Monsieur Paolo Rossi
- Monsieur Laurent Xardel
- Monsieur Jean-Jules Zoetelief-Tromp

1.2

La Présidente organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est régi par un règlement intérieur que pour la question de la participation au Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les administrateurs sont convoqués par la Présidente. Le Commissaire aux comptes est convoqué à toutes les séances du Conseil qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Le Conseil d'administration a été réuni 6 fois au cours de l'exercice 2010, à savoir :

- le 19 mars 2010, aux fins de préparer l'assemblée générale ordinaire annuelle du 27 mai 2010 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009 et d'évoquer les perspectives d'avenir de la Société.

Lors de sa séance, le Conseil a été informé du fait qu'aucun élément du rapport du Comité d'Audit ne s'opposait à l'arrêté des comptes. Le Commissaire aux comptes a rappelé qu'il satisfaisait aux conditions d'indépendance posées par les textes.

Puis, après en avoir discuté, les membres du Conseil ont arrêté à l'unanimité les comptes de l'exercice 2009.

Après avoir évoqué la marche des affaires depuis le début de l'exercice 2010, ils ont approuvé le rapport de la Présidente du Conseil d'Administration sur lequel le Comité d'audit a émis un avis favorable.

Les membres du Conseil ont ensuite évoqué la question des ratifications de cooptations et des renouvellements de mandats d'administrateurs à soumettre à l'Assemblée et ont arrêté le rapport de gestion pour l'exercice 2009, et notamment le montant global des jetons de présence qui serait proposé à l'Assemblée.

Le Conseil a ensuite fixé la date et le lieu de réunion ainsi que l'ordre du jour et les projets de résolutions à soumettre à l'assemblée.

Enfin, les administrateurs ont discuté des perspectives d'avenir de la Société et décidé de se réunir à nouveau le 19 avril.

Avant de lever la séance, la Présidente a rappelé aux membres du Conseil les obligations auxquelles ils étaient soumis du fait de leur mandat d'administrateur.

A la convocation en date du 4 mars 2010 ont été joints les projets de bilan et de comptes de résultat au 31 décembre 2009, de rapports de la Présidente et de gestion et de texte des résolutions ainsi qu'un tableau des résultats à fin décembre 2009 des sociétés dans lesquelles FALA détient des participations.

- le 19 avril 2010, le Conseil s'est réuni pour évoquer la démission d'un administrateur et ses conséquences, l'opération envisagée sur les titres de la Société et la désignation d'un expert indépendant.

Lors de cette séance, le Conseil a pris acte de la démission de son mandat d'administrateur de la société Lesaffre & Cie et a coopté, à l'unanimité, Monsieur Mehdi Ouazzani-Hassani en qualité d'administrateur, le désignant également membre du Comité d'audit en remplacement de la société démissionnaire.

Le Conseil a décidé que ces changements seraient mentionnés dans le rapport de la Présidente et que le rapport de gestion et le projet de texte des résolutions seraient modifiés en conséquence. Le Conseil a ensuite discuté du projet d'offre publique d'achat simplifiée (OPAS) qui lui a été présenté par Monsieur Jean-Louis Meurant et Madame Battist-Fosse au nom de l'initiateur, la société Lesaffre & Cie.

Les membres du Conseil ont considéré qu'à ce stade des discussions, il n'existait pas d'opposition de principe à l'opération et ont désigné le Cabinet Didier Kling et Associés en qualité d'expert indépendant, avec pour mission de remettre au Conseil un rapport sur les conditions financières de l'OPAS dans le cadre de l'avis motivé du Conseil sur l'intérêt de cette offre ou sur les conséquences de celle-ci pour la société et ses actionnaires. L'expert indépendant a été également chargé d'examiner les conditions du retrait obligatoire qui pourrait être mis en œuvre, si les conditions le permettaient, à l'issue de l'OPAS.

- le 27 mai 2010, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, le Conseil d'administration s'est réuni.

Le Conseil a discuté du rapport du Comité d'audit et, suivant en cela les recommandations du Comité, a décidé (i) que le Directeur Général devrait recueillir l'accord préalable du Conseil d'administration pour tous investissements, dépenses ou autres engagements dont le montant individuel hors taxes excéderait 1 000 000 euros et (ii) de mettre en place une double signature bancaire pour tout chèque FALA d'un montant supérieur à 10 000 euros.

Le Conseil a ensuite évoqué l'évolution des affaires de la société FALA depuis la dernière réunion.

Puis, le Conseil a discuté de l'OPAS envisagée par Lesaffre & Cie et des délais nécessaires pour avancer sur l'opération.

Les membres du Conseil ont alors discuté du placement des disponibilités de la Société.

Avant le Conseil, un tableau des résultats à fin mars 2010 des sociétés dans lesquelles FALA détient des participations a été adressé aux administrateurs.

- le 27 août 2010, le Conseil s'est réuni pour examiner les comptes semestriels de la société FALA au 30 juin 2010. Ces comptes ont été arrêtés à l'unanimité par les membres du Conseil. Le rapport financier semestriel a été discuté et adopté dans les mêmes conditions. L'avancée du projet d'OPAS envisagée sur les titres FALA a été à nouveau évoquée ainsi que la question du placement des disponibilités.

Puis, les membres du Conseil ont discuté de la situation des sociétés dans lesquelles FALA détient des participations.

Le bilan et le compte de résultat au 30 juin 2010, le projet de rapport semestriel, un tableau des résultats à fin juin 2010 des sociétés dans lesquelles FALA détient des participations ainsi qu'un tableau récapitulatif des avances de trésorerie ont été diffusés à l'ensemble des administrateurs.

- le 15 octobre 2010, le Conseil s'est réuni.

Il a examiné l'activité et les résultats des sociétés dans lesquelles FALA détient des participations depuis le dernier Conseil. Les administrateurs ont ensuite discuté de l'avancée du projet d'OPAS sur les titres FALA.

Puis, le Conseil a fixé le montant de l'acompte sur dividende sous réserve de ce que le rapport du Commissaire aux Comptes de la Société fasse apparaître la possibilité d'une telle distribution.

Les membres du Conseil ont à nouveau évoqué la question du placement des disponibilités et ont arrêté le calendrier des réunions du Conseil en 2011.

Un tableau des résultats à fin août 2010 des sociétés dans lesquelles FALA détient des participations ainsi qu'un tableau récapitulatif des avances de trésorerie ont été adressés à l'ensemble des administrateurs avant le Conseil.

- le 9 décembre 2010, le Conseil a tenu sa dernière séance de l'année.
Il a examiné l'activité et les résultats des sociétés dans lesquelles FALA détient des participations depuis le dernier Conseil. Les administrateurs ont ensuite fait un nouveau point sur l'avancée du projet d'OPAS sur les titres FALA et ont étendu la mission de l'expert indépendant. En effet, dans la mesure où il était désormais prévu que les principaux actionnaires « historiques » de la Société s'engageraient à transférer, à un prix par action identique à celui de l'OPAS, leurs actions FALA à Lesaffre & Cie dans le cadre d'un accord, dont les termes et conditions restaient à définir, et que certains de ces actionnaires étaient membres du Conseil d'administration de FALA, la situation était susceptible de générer des conflits d'intérêts au sein du Conseil.
La Présidente a à nouveau insisté sur la confidentialité des informations relatives à l'opération envisagée.
Puis, le Comité d'audit a présenté aux administrateurs les conclusions de son rapport.

Un tableau des résultats à fin octobre 2010 des sociétés dans lesquelles FALA détient des participations a été adressé à l'ensemble des administrateurs avant le Conseil.

A ces différentes réunions du Conseil d'administration ont assisté :

- CA du 19 mars 2010..... 12 membres sur 13
(et un membre était représenté)
- CA du 19 avril 2010 11 membres sur 13
(et deux membres étaient représentés)
- CA du 27 mai 2010..... 8 membres sur 13
(et deux membres étaient représentés)
- CA du 27 août 2010 9 membres sur 13
(et deux membres étaient représentés)
- CA du 15 octobre 2010 11 membres sur 13
(et un membre était représenté)
- CA du 9 décembre 2010 10 membres sur 13

Durant l'exercice 2010, il a été fait usage de la faculté de participer au Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication par deux administrateurs lors de la séance du 15 octobre 2010. Aucun dysfonctionnement technique de nature à perturber le déroulement de la séance n'a été à signaler.

Toutes les résolutions mises au vote ont été approuvées à l'unanimité des participants.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs ont été régulièrement tenus à leur disposition.

A l'issue de chaque réunion, le secrétaire nommé par le Conseil rédige un procès-verbal qui est arrêté par la Présidente et soumis à l'approbation du Conseil lors de la réunion suivante. Les procès-verbaux approuvés par le Conseil sont retranscrits dans le registre des procès-verbaux.

Au titre de l'exercice 2010, les membres du Conseil d'administration ont perçu pour l'accomplissement de leur mission des jetons de présence. Leur répartition se faisant par parts égales entre les membres, cette dernière pouvant toutefois varier en fonction de la durée de leur mandat au cours de l'exercice, et avec attribution d'un jeton supplémentaire à la Présidente du Conseil d'administration et un demi-jeton supplémentaire à chacun des membres du Comité d'audit.

Le rapport de gestion pour l'exercice 2010 mentionne les éléments relatifs à la structure du capital de la Société et détaille en particulier les opérations qui ont précédé l'OPAS initiée par Lesaffre & Cie sur les titres de la Société et la répartition du capital à l'issue de l'opération.

Les articles 35 à 44 des statuts prévoient les modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales. L'article 41 en particulier est consacré au droit de vote double.

II. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

On entend par procédures de contrôle interne, les procédures constituées des règles, directives et manières de procéder, en place au sein d'une organisation et qui visent à :

- d'une part s'assurer que ses activités ainsi que les comportements de ses membres :
 - o se conforment aux lois et règlements, normes et règles internes applicables,
 - o s'inscrivent dans le cadre des valeurs, orientations et objectifs définis par les organes sociaux,
- d'autre part, vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Votre Société ayant uniquement une activité de gestion de portefeuille et n'employant aucun salarié, c'est eu égard à cette caractéristique que le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques a été conçu.

L'ensemble des opérations administratives et financières a été externalisé.

FALA bénéficie pour remplir l'objectif susvisé de l'ensemble des procédures et systèmes de contrôle mis en place au niveau du groupe Lesaffre & Cie.

Afin de renforcer les procédures de contrôle interne et de gestion des risques et conformément à ses obligations légales, FALA s'est dotée d'un Comité d'audit depuis juillet 2009.

Du 1^{er} janvier au 19 avril 2010, le Comité d'audit était composé de Monsieur Patrick Berthon et de la société Lesaffre & Cie représentée par Monsieur Mehdi Ouazzani Hassani. Suite à la démission, le 19 avril 2010, de la société Lesaffre & Cie de ses fonctions d'administrateur et à la cooptation de Monsieur Mehdi Ouazzani Hassani, ce dernier a été désigné membre du Comité d'audit en remplacement de l'administrateur démissionnaire, étant précisé que la désignation de la société Lesaffre & Cie au Comité d'audit était intervenue compte tenu de la personne et des compétences de son représentant légal de l'époque, Monsieur Mehdi Ouazzani Hassani.

Messieurs Ouazzani Hassani et Berthon ont tous deux une grande expérience et des qualifications particulières en matière financière et comptable. Monsieur Berthon répond en outre à la condition d'indépendance posée par l'article L 823-19, al. 2 du Code de commerce. Il n'est ni actionnaire, ni mandataire social, ni salarié de la société Lesaffre et Cie ou de l'une de ses autres filiales et il ne possède pas un nombre significatif d'actions de la société FALA.

Le Comité d'audit se réunit avant l'arrêté des comptes annuels et en cours d'année pour vérifier le suivi de ses recommandations ou en cas d'évènement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes.

Il rend compte de ses activités au Conseil d'administration et lui présente un rapport écrit par an.

Durant l'exercice 2010, le Comité d'audit a présenté un rapport au Conseil réuni en vue de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2009 et au Conseil qui s'est tenu le 9 décembre 2010.

Conformément à l'article L823-19 du Code de commerce, ce comité est chargé d'assurer le suivi :

- Du processus d'élaboration de l'information financière.
- De l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Du contrôle légal des comptes annuels par les Commissaires aux comptes ;
- De l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Concernant les sociétés dans lesquelles FALA détient des participations, dans la mesure où FALA n'en a pas le contrôle majoritaire, le Comité d'audit considère qu'il n'a pas d'obligation d'étendre son contrôle sur ces sociétés. Il est toutefois nécessaire d'avoir une bonne compréhension de leur valorisation. Le Comité, en accord avec la société Lesaffre et Cie, actionnaire majoritaire de FALA, est donc autorisé à consulter les éléments relatifs au contrôle interne qui se rapportent aux sociétés concernées.

Par ailleurs, compte tenu du prêt octroyé par FALA au groupe Lesaffre & Cie, le Comité d'audit a proposé au Conseil, qui a accepté, qu'il soit demandé aux auditeurs de la société Lesaffre & Cie d'attester que la situation et les engagements de la société et du groupe ne présentent pas de risque pour les placements de trésorerie réalisés par FALA. Il a ainsi été

convenu que le Commissaire aux comptes de Lesaffre & Cie adresserait au Conseil d'administration de FALA, une fois par an, un document mentionnant certains ratios de solvabilité usuels pour le groupe consolidé et pour la société-mère Lesaffre & Cie.

2.1 Mise en œuvre du contrôle interne

Outre le rôle du Conseil d'administration et du Comité d'audit, les procédures de contrôle sont notamment mises en œuvre via :

- le suivi des risques industriels des participations de FALA par le département des assurances et la direction industrielle du Groupe Lesaffre et Cie,
- le suivi de la situation financière des participations de FALA par le contrôle de gestion du Groupe Lesaffre et Cie,
- le suivi des risques juridiques et fiscaux par le service sociétés du Groupe Lesaffre et Cie et par des prestataires externes.

Les opérations bancaires et règlements des fournisseurs ont été effectués sous la signature ou le contrôle du Directeur Général.

2.2 Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière

L'objectif de fiabilité de l'information comptable et financière est poursuivi :

En interne :

- par la direction de FALA
- par le Comité d'audit
- par la direction financière du Groupe Lesaffre et Cie qui comprend les services du contrôle de gestion, de la trésorerie, de la consolidation, du juridique.

Le contrôle de la qualité des informations financières est assuré par le contrôle du reporting de gestion mensuel établi sous un système d'information unifié avec des impératifs de délai et de contenu de l'information de gestion,

En externe :

- par l'expert comptable missionné pour l'établissement des comptes mensuels, semestriels et annuels,
- par le Commissaire aux comptes, dans le cadre de sa mission permanente de certification des comptes,
- éventuellement par des prestataires extérieurs pouvant être missionnés sur des projets spécifiques produisant des effets sur la maîtrise des risques ayant un impact sur l'information comptable et financière.

La diffusion de l'information réglementée et son dépôt auprès de l'Autorité des marchés financiers sont assurés par un diffuseur professionnel. L'information réglementée est mise en ligne sur le site internet www.fala-info.fr.

III. Pouvoirs du directeur général :

Le Conseil d'administration a apporté les limitations suivantes aux pouvoirs du Directeur Général :

A titre de mesure d'ordre intérieur non opposable aux tiers, le Directeur Général doit recueillir l'accord préalable du Conseil d'administration pour tous investissements, dépenses ou autres engagements dont le montant individuel hors taxes excéderait 1.000.000 euros.

En application de l'article L. 225-37 al.7 du Code de commerce, il est précisé que la société FALA n'a pas souhaité se référer à un code de gouvernement d'entreprise. Les documents diffusés par la Société au cours de l'année et ceux préparés en vue de l'approbation des comptes permettent aux actionnaires d'apprécier le patrimoine, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société de manière aussi précise et fiable que possible eu égard aux spécificités de la Société, à savoir le fait qu'elle a pour seule activité la gestion de son portefeuille, et au domaine extrêmement concurrentiel dans lequel évoluent la plupart des sociétés dans lesquelles elle détient des participations.

Je vous précise enfin que le projet du présent rapport a fait l'objet d'un avis favorable du Comité d'audit et que conformément à l'article L. 225-37 al. 10 du Code de commerce, ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration.

Fait à Marquette Lez Lille, le 18 mars 2011

La Présidente

FALA

Société anonyme au capital de 1 100 000 €
Siège social : 11 A Rue du Fosse des Treize, 67000 STRASBOURG
N° Siren : 778 847 152

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

FALA

Comptes Annuels

Exercice clos le
31 décembre 2010

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société FALA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FALA

Comptes Annuels

Exercice clos le
31 décembre 2010

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

- Titres de participation – La note page 1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables et les modalités d'estimation relatives aux titres de participation. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables, et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport du Conseil d'Administration ne contient pas l'ensemble des informations requises par l'article L.225-102-1 du Code de Commerce relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur.

Fait à Paris La Défense, le 18 avril 2011

Le commissaire aux comptes

MAZARS



Jean-Luc BARLET

FALA

Société anonyme au capital de 1 100 000 €
Siège social : 11 A Rue du Fosse des Treize, 67000 STRASBOURG
N° Siren : 778 847 152

Rapport du Commissaire aux Comptes
établi en application de l'article L. 225-235
du Code de commerce, sur le rapport du
Président du Conseil d'Administration de la
société FALA

Exercice clos le 31 décembre 2010

FALA
*Rapport du
commissaire aux
comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

*Exercice clos le
31 décembre 2010*

**Rapport du commissaire aux comptes établi en application de l'article
L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du
Conseil d'Administration de la société FALA**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société FALA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

FALA
*Rapport du
commissaire aux
comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

*Exercice clos le
31 décembre 2010*

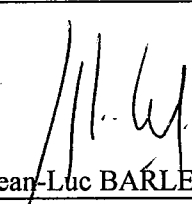
Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris La Défense, le 18 avril 2011

Le commissaire aux comptes

MAZARS



Jean-Luc BARLET